

ROME. — Le *Journal de Rome* a été saisi, à cause d'un article sur le pouvoir temporel du Pape.

— M. le vice-amiral Duperré va prendre incessamment la vice-présidence du conseil des travaux de la marine.

M. le contre-amiral Zédé doit aussi entrer au conseil d'amirauté.

On annonce que M. le vice-amiral Allemand quittera définitivement la préfecture maritime de Cherbourg le 15 janvier prochain.

— Grande réception hier soir chez le prince Victor-Napoléon.

Au nombre des assistants, le baron Haussmann, le duc de Padoue, Pinard, Alphonse Gautier, ancien secrétaire général au conseil d'Etat, le premier président Rigaud, le général Clappier, etc.

BERLIN. — La *Gazette nationale* reproduit une lettre que M. Einwald a adressée au *Times* et dans laquelle il exprime l'opinion que l'entente entre l'Allemagne et l'Angleterre serait le meilleur moyen d'assurer l'ordre dans le Zulu-land.

— Le duc de Cumberland, dans un but d'agitation politique facile à deviner, a offert au conseil municipal de Brunswick de faire reconstruire à ses frais le château en ruines de Dankwarderobe, que la ville conserverait comme monument historique.

L'IMMORTELLE SÉDITIEUSE

La *République française* consacrait hier tout un premier-Paris à l'enterrement de la mère de Mlle Louise Michel. Contentons-nous d'en extraire les lignes suivantes :

« Les assistants se sont efforcés de donner à cette cérémonie le caractère d'une manifestation.

« La plupart avaient arboré les immortelles rouges. »

Ceci en dit long sur les antécédents des écrivains qui rédigent aujourd'hui le journal de MM. Ranc, Spuller, Roche et... Co-lani. Rien ne prouve mieux la prépondérance du révérend Timothée. Car, enfin, ses collègues laïques savent fort bien, pour les avoir arborées à tous les enterrements civils où ils assistaient, que les immortelles rouges n'ont aucun caractère séditieux ni même révolutionnaire.

Actualités

Le départ du jeune prince Louis Napoléon pour l'Orient est fixé au 10 de ce mois. Il s'embarquera à Naples et sera accompagné pendant la durée de son voyage par M. Poignant.

Un bonheur *empoignant* ! Il a toutes les chances, ce prince. Il est dans le cas d'avoir celle d'être le fils de son père.

SAINT-PIERRE D'ALBIGNY. *Colporteur en sou-tane*. — A la sortie de la grand-messe, dimanche dernier, le bon public étonné contemplait M. l'abbé Rey, qui, se tenant sur la porte de l'église, distribuait des journaux aux femmes de la campagne.

Pourvu que ce ratichon n'ait pas distribué l'*Avenir*. Le distribuer nous serait bien égal, mais à la condition qu'il soit en règle avec le droit du colportage.

Je demandais hier au fils de notre imprimeur, un charmant bébé de sept ans, quelle profession il choisirait quand il sera grand.

— Je veux être député, répondit-il sans hésiter, et il ajouta avec un petit air malin — parce qu'ils ont beaucoup de vacances.

Le comte de Paris doit recevoir ce mois-ci, au château d'Eu, les membres des comités royalistes de Paris et de la Bretagne.

Vite une escouade de sergots pour protéger ces amis de l'ordre.

Vite, M. Camescasse, vos plus zélés chevaliers du casse-tête.

Et vous, princes délibérez en paix !

Le lord-maire de Londres a refusé une escorte pour le défendre contre les Irlandais, qui le menaçaient par lettre anonyme.

Lisez bien lecteurs, c'est le lord-maire de Londres, et non celui de Lyon sur lequel veillent un peloton d'urbains à cheval, sans compter les eunuques de l'opportuniste.

Plusieurs journaux anglais organisent une campagne contre les magistrats choisis par la couronne ; ils demandent des juges élus et salariés.

Relisez bien, lecteurs ; ce fait se passe dans la monarchique Angleterre.

En France les juges épurés par un Martin quelconque continuent à être ce qu'ils ont toujours été.

Il faut, a dit le pape dans une allocution prononcée mardi, inculquer aux ouvriers les maximes chrétiennes comme antidote au socialisme et avoir soin de la jeunesse, qui est l'espoir du pays.

O. Binet, celui-là manquait à ta collection.

Ferry, dont le bonheur est d'embêter les gens, insiste pour que le nouveau ministre de la guerre accepte un sous-secrétaire d'Etat.

Il aurait peut-être préféré une tournée d'absinthe, qui sait ?

Voici un procès-verbal d'un garde champêtre de l'empire :

« Nous, Sabet, par la grâce de Dieu, garde champêtre de Sertify-les-Paroles, avons saisi au collet l'assassin qui, sans respect pour l'autorité dont nous lui avons fait savoir être investi, parlant à sa personne, dont qu'il nous a maltraité et injurié, nous traitant de voleur, ce que nous certifions conforme à la vérité.

J'ai beau chercher, je ne trouve rien à ajouter à cette franchise du cœur.

PETIT-POUCET.

30,000 HOMMES SACRIFIÉS

Voici brièvement l'opinion du général Camponen sur sa retraite :

« J'ai quitté le ministère le jour où il a été convenu que, se conformant aux indications de la Chambre, on ne s'en tiendrait plus au programme primitif. Je n'ai pas cru devoir m'associer, pour des raisons absolument personnelles, à la politique qu'on allait inaugurer. Je ne veux pas endosser la responsabilité d'immobiliser au Tonkin 30,000 hommes, plus d'un corps d'armée, dans un pays où les hommes s'usent en deux années. »

De l'aveu d'un homme à qui sa situation ne permet pas de se tromper, c'est bien, comme nous l'avons toujours dit à cette place, un corps d'armée tout entier que l'on va immobiliser au Tonkin. Et, comme, après deux années de séjour dans cette région enchantée, les 30,000 hommes composant ce corps d'armée auront fondu sous le soleil, sous la fièvre et sous les balles, M. Jules Ferry, ses collègues du cabinet et les députés de sa majorité se partageront la responsabilité de ce crime : la mort préméditée de 30,000 soldats dont l'absence, un jour, sur un champ de bataille européen, peut décider de la victoire en faveur de l'ennemi et livrer de nouveau la France à l'invasion.

Ce n'est pas nous qui le disons : c'est un homme qui était hier encore le collègue de M. Jules Ferry et le chef de l'armée française.

AFFAIRE CLOVIS-HUGUES

Acquittement de Mme Clovis Hugues
Le télégramme annonçant l'acquittement de Mme Clovis Hugues nous est parvenu trop tard pour en donner connaissance à nos lecteurs.

Nous croyons leur être utile en retraçant à grands traits les principales péripéties de ce grand drame et de l'importante plaidoirie de M^e Gatineau, l'avocat de l'inculpée.

Le début du réquisitoire de l'avocat général Bernard est modéré ; il déclare n'être pas insensible aux épreuves de la famille Hugues, mais il veut que la coupable soit jugée non comme la femme d'un député d'un artiste, mais comme une accusée ordinaire.

Il dit :

Oh ! j'abandonne Morin. C'est un malheureux, un meurt-de-faim un comparse vulgaire. J'abandonne aussi les agences, ou plutôt je m'associe à ceux qui réclament une loi contre elles, à une condition cependant : c'est qu'on poursuivra également ceux qui les emploient et qui les payent. Mais le meurtre m'appartient, et j'ai le droit de dire qu'il exige une répression.

L'avocat général examine ensuite le caractère de Mme Hugues « tout d'exaltation », un jour soignant les cholériques, un autre jour tuant un homme et pour des motifs sur lesquels elle n'est pas elle-même fixée. Mme Hugues prétend que c'est l'obsession des cartes postales qui lui a mis une arme dans les mains. « J'estime, moi, dit l'organe du ministère public, que c'est l'appel interjeté par Morin. »

Le président suspend l'audience, et les jurés se retirent dans la salle des délibérations ; après vingt-cinq minutes, le jury rentre.

Toute la salle est houleuse. Pendant ce temps, Mme Hugues est avec son père, sa

Plaidoirie de M^e Gatineau

A minuit dix minutes, M^e Gatineau prend la parole en ces termes :

M. l'avocat général se demandait les conséquences d'un verdict d'acquittement.

Je me préoccupe, moi, des conséquences d'un verdict de condamnation.

Toutes les agences triompheraient, et avec elles toute la plèbe infâme des filles et des mouchards.

Est-ce que l'opinion publique s'y est trompée ? Le lendemain du 29 novembre, Mme Clovis Hugues eût été acquittée triomphalement.

Que s'est-il passé ? On lui reproche injustement les meetings, les manifestations dont elle est bien innocente, car elle était isolée dans cet affreux Saint-Lazare.

Mme Clovis Hugues n'est pas la femme qu'on a offerte à la curiosité publique, c'est une bonne mère de famille très simple, digne de son mari.

L'avocat explique ensuite comment, sous le coup d'infâmes calomnies, Mme Hugues a perdu la tête. Puis, reprenant l'affaire au commencement, il lit la lettre de M. Lenormand qui révéla au ménage la manœuvre de Mme Osmont du Tillet.

Examinant l'affirmation de M. l'avocat général, il pose ce dilemme :

« Si Mme Clovis Hugues avait fui le bruit, le scandale, on aurait dit : — Elle est coupable. »

« D'un autre côté si, au moment où commençait l'affaire, Mme Hugues avait tué Morin, on aurait dit qu'elle avait tué un témoin dangereux. »

Non, messieurs les jurés, non. Vous ne vous prononcerez pas pour Morin contre l'honnête mère de famille.

Voulez-vous savoir pourquoi elle a tué ? C'est parce qu'on l'a assimilée à des filles, parce qu'on l'a blessée dans ce qu'une femme a de plus cher : l'honneur !

M^e Gatineau arrive ensuite aux cartes postales. — Il montre la justice impuissante, la cour de cassation déclarant que les cartes postales ne sont pas une diffamation. Qu'on songe alors aux longues angoisses par lesquelles a dû passer Mme Clovis Hugues !

On a fait allusion à une autre femme qui a fui la publicité. Je vous affirme que celle-là approuve pleinement l'exécution faite par Mme Clovis Hugues.

On a paru, dans l'instance, faire plus lourde la part de Mme Lenormand.

Non. Morin est l'homme qui s'est chargé de cette besogne infâme.

M^e Gatineau termine sa plaidoirie en mettant en présence l'infamie de la vie de Morin et l'honnêteté de la vie de cette mère de famille qui, exaspérée, affolée, perdue de voir quelle mère on voulait faire à ses enfants, a tué !

mère et quelques amis, dans une petite salle voisine.

Cette femme a une énergie rare. Elle reçoit dans cette salle plusieurs rédacteurs de journaux avec une aisance parfaite, comme si elle était dans son salon.

Elle remonte même le moral de son père, inquiet, agile.

Le verdict

Enfin, la sonnette retentit, les jurés rentrent en séance.

Au premier coup d'œil, on dit : c'est l'acquittement !

Un immense brouhaha se produit.

Enfin, le président obtient le silence.

Le président du jury se lève et dit :

Sur mon honneur et ma conscience, non, l'accusée n'est pas coupable.

L'ovation

Aussitôt des applaudissements enthousiastes éclatent. On escalade les bancs ; des amis de Clovis Hugues, emportés par leur enthousiasme, l'embrassent.

LE COUSIN DU DIABLE

Par Gontran BORYS

DEUXIÈME PARTIE

LES AMOURS DE FLORESTAN

(Suite)

— Quoi !... s'écria Fréa qui partit d'un éclat de rire sinistre, — serait-ce... mes deux nouveaux pensionnaires qui t'auraient brouillé à ce point !

— Ecoutez donc, vous ne m'en aviez point parlé, la mère...

— Qu'importe ! Est-ce donc la première fois que nous hébergeons de pareils hôtes ?

— Je ne dis pas non. Mais dans l'obscurité... par ce bruit de tempête... et quand on n'est pas prévenu...

— Poltron !

— Poltron tant que vous voudrez... Je ne suis pas fâché de pouvoir passer la nuit autre part qu'ici.

— Mais tu ne les a pas regardés, mes

pensionnaires... Ils sont superbes ! et je ne les céderai pas à moins de cent florins la pièce. Viens avec moi, je veux te les faire admirer à la lumière.

Brindoie bondit sur ses pieds.

— Grand merci ! dit-il en s'enveloppant à la hâte d'un manteau de grosse toile goudronnée. Il faut que je m'en aille... Mon malade me réclame, et si l'on apprenait là bas que je m'en suis absenté...

Un coup de tonnerre affreux, strident, métallique, coupa la parole à Brindoie. En même temps, une véritable vague de pluie, chassée par la rafale, s'abattit dans la chambre qu'elle inonda.

Alors Fréa ferma complètement les volets, en sorte que l'homme qui écoutait au dehors n'entendit plus qu'un murmure confus et indistinct.

IV

SÉANCE D'ELECTRIOMANCIE

Ce curieux, accroupi dans la boue à pied de la fenêtre de Fréa, n'était autre qu'Etienne Torterue, le jeune cordonnier amoureux de Madeleine, le bourreau amateur qu'il avait essayé de pendre Diégo Diaz et de mettre à sac la brasserie du Griffon.

Glacé, trempé jusqu'aux os, aveuglé par le feu des éclairs, Torterue avait en ce moment une mine d'autant plus piteuse que son visage n'avait pas entièrement perdu les traces du terrible coup de poing de Nicolas.

Mais son nez meurtri, sa mâchoire bossuée, l'orbite de son œil droit qui semblait, à lui seul, avoir accaparé les sept nuances de l'arc-en-ciel, — tous ces stigmates, en un mot, de sa défaite, — n'étaient rien en comparaison de la haine qui empoisonnait son âme.

Pendant dix jours, tout en se garnissant la joue de compresses et de cataplasmes, il avait ruminé cent projets vengeurs, et le sentiment de son impuissance avait redoublé les maux dont il souffrait.

Laid, pauvre, mal vu des honnêtes gens, que pouvait-il tenter contre un rival estimé de chacun, beau, riche, et vraisemblablement aimé de Madeleine ?

Cette pensée lui rongea le cœur. Ne sachant à quel saint se vouer, il résolut de s'adresser au diable, en la personne de Fréa la Sorcière.

Il la connaissait de longue date. En différentes occasions, cette vieille, habile à déjouer les gens de la justice, avait, par ses conseils, aidé Torterue à se tirer de certains mauvais pas où il ne risquait rien

moins que l'intégrité de son cou. Il s'était donc mis en route, emportant avec lui un présent destiné à lui rendre la devineresse favorable. Ce présent consistait en une bouteille de grès contenant un liquide auquel Fréa n'avait jamais résisté.

Mais, chemin faisant, il avait aperçu Brindoie se dirigeant, lui aussi, d'un air préoccupé, vers le logis qu'il habitait avec sa mère, et aussitôt tous les cancans, tous les « on dit » plus ou moins justifiés qui couraient sur la fortune mystérieuse de l'adroit entremetteur étaient revenus en la mémoire de Torterue.

Une curiosité ardente s'était emparée de lui ; nous avons raconté comment, après s'être assuré que Brindoie ne l'avait pas vu, Etienne avait tâché de surprendre les secrets du fils et de la mère.

Le mot « argent » fut le premier qui parvint à son oreille. Il n'en fallut pas davantage pour le clouer à son poste, immobile, haletant, insensible aux torrents d'eau qui ruisselaient bientôt sur sa personne. Puis il saisit au vol le nom de Madeleine.

Malheureusement pour lui, le dialogue s'échangeait sur un ton assez bas, et il n'y comprit pas grand-chose jusqu'au moment où, les deux vieillards se querellant, leurs voix atteignirent un diapason élevé.

Enfin, nous dit M^{me} Hugues, je vais pouvoir revoir mes fillettes.

La partie civile

L'avocat de Morin se lève et réclame vingt mille francs de dommages-intérêts.

M^{me} Gatineau fait observer que Morin vivant de prostitution, ne pouvait être d'aucun secours à son père.

La Cour, néanmoins, considérant qu'il y a eu préjudice causé, condamne les époux Hugues à deux mille francs de dommages-intérêts.

M^{me} Clovis Hugues s'en va vers la Conciergerie, où elle est remise en liberté, et où son mari, prévenu, revient la chercher.

AFFAIRES MILITAIRES

M. le ministre de la guerre vient d'arrêter, comme il le fait au commencement de chaque année, la répartition des classes de l'armée active, de la réserve et de l'armée territoriale.

Les classes de 1879, 1880, 1881, 1882 et 1883 font partie de l'armée active, et les classes de 1875, 1876, 1877 et 1878 de la réserve de l'armée active.

L'armée territoriale comprend les classes de 1871, 1872, 1873 et 1874, et la réserve de l'armée territoriale les classes de 1865, 1866, 1867, 1868, 1869 et 1870.

Les engagés volontaires, les anciens remplaçants, les hommes qui ont été remplacés, ceux en un mot, qui, pour un motif ou pour un autre, se trouvent dans une situation spéciale, marchent avec une des classes que nous venons d'indiquer, conformément aux indications de leur livret individuel.

M. le ministre de la guerre, a, en même temps, décidé que les territoriaux des classes de 1872 et 1873, qui n'ont pas été convoqués en 1884, et les réservistes des classes 1876 et 1878 seraient appelés à faire, dans le cours de l'année qui vient de s'ouvrir, une période d'instruction.

En Algérie, l'appel du printemps comprendra les hommes de toutes armes de l'armée territoriale appartenant aux classes 1872 et 1874, et les réservistes des classes 1876, 1878, 1880 et 1882 seront convoqués en automne.

Enfin, les réservistes et territoriaux appartenant aux escadrons du train des équipages, aux sections d'ouvriers d'administration, d'infirmeries ou de secrétaires des pompiers d'état-major, seront appelés, à des époques fixées par les commandants de corps d'armée, suivant l'intérêt du service et les circonstances locales.

ETRANGER

ALLEMAGNE. — Les adresses au prince de Bismarck, à propos du vote du Parlement du 15 décembre, viennent de provoquer une manifestation en sens contraire.

Les électeurs d'Alzey se sont réunis et ont adopté à l'unanimité une résolution adressée à leur député progressiste, M. Bamberger, et exprimant une protestation énergique contre la campagne qui se poursuit en vue de jeter le discredit sur le Parlement actuel.

BEIGIQUE. — Il y a eu hier trois ans que le malheureux Bernays tombait assassiné. L'approche de l'anniversaire de ce drame a toujours une grande influence sur l'esprit d'Armand Peltzer et sur son état de santé.

Depuis plusieurs jours, le condamné est dans un état d'abattement complet. Tout travail lui est devenu impossible, et, par suite de l'affaiblissement de sa vue, il doit renoncer même à lire; sa seule distraction consiste à regarder les gravures des journaux illustrés.

Par autorisation spéciale de la commission administrative, Armand reçoit tous les dimanches la visite de sa mère. Depuis que les frères Peltzer subissent leur peine au pénitencier de Louvain, ils ne se sont pas encore vus et n'ont eu aucune communication entre eux.

LUXEMBOURG. — Le bruit court, dit l'Indépendance belge, que M. de Blochsen a donné sa démission, malgré le vote favorable qui a suivi, à la Chambre, ses explications sur l'affaire du chemin de fer du Prince Henri.

ITALIE. — La Rassegna annonce que le Sénat va être constitué en haute cour de justice pour juger deux de ses membres, MM. Mattia Farina et le marquis Bonelli, impliqués dans un procès pour mauvaise administration d'une société industrielle.

ESPAGNE. — Un professeur de l'université de Malaga a étudié les tremblements de terre de ces derniers jours et prétend qu'ils ne sont dus à une cause volcanique, comme l'assuraient certains géologues, mais à l'affaissement des terrains, provoqué par les grands vides intérieurs produits par le mouvement de la terre pendant des siècles.

ETATS-UNIS. — Le général Grant a écrit à M. Cyrus Field qu'il considérait comme un devoir envers lui-même et sa famille de ne pas accepter la souscription que ses amis voulaient organiser pour venir à son aide.

MAROC. — La population israélite de Demau (P), persécutée par les autorités marocaines, est menacée d'un massacre général. Les délégués de la communauté, envoyés à Tanger, ont égorgé un mouton devant la légation française en signe de détresse.

CATASTROPHE DE L'ANDALOUSIE

On écrit de Grenade, 6 janvier, à l'Impartial : On travaille activement à la pose des tentes et à la construction des baraques. Les ouvriers travaillent la nuit à la lueur des torches. Hier soir, une nouvelle secousse s'est fait sentir.

Sous l'effet de la panique, les prisonniers enfermés dans la maison de détention correctionnelle ont essayé de se révolter. Il a fallu renforcer la garde. Le capitaine général du district et le gouverneur civil de la province se sont portés immédiatement sur les lieux et ont réussi à réprimer l'émeute.

Des secousses ont été senties à Motril et à Loja.

GRANDE UTILITÉ DU TIR

La Nature publie un intéressant article sur le tir et les tireurs.

Parmi les faits curieux qui s'y trouvent, on note que, pendant la dernière guerre franco-prussienne, il a fallu 1,300 balles pour abattre un soldat.

Le maréchal de Saxe disait que, pour tuer un homme dans une bataille, il faut autant de plomb que le poids de son corps.

Gassendi, qui traite la question en mathématicien, trouve que le poids du plomb dépensé dans un combat était toujours de beaucoup supérieur au poids des hommes tués.

Le même calcul a été fait pour les temps modernes. Ainsi, d'après M. de Chesnel, il aurait été tiré du côté des Autrichiens, à la bataille de Solferino, 3,400,000 coups de fusil, et on évalue à 2,000 tués et 10,000 blessés la perte que le feu de l'infanterie a fait éprouver à l'armée franco-sarde.

Chaque soldat blessé aurait donc coûté 700 coups de fusil et chaque mort 4,200.

Or, comme le poids moyen des balles était de 30 grammes, il aurait fallu au moins 126 kilogrammes de plomb par homme tué.

En sorte que, pour cette bataille, l'évaluation du maréchal de Saxe resterait au-dessous de la réalité.

Pendant la guerre franco-allemande, le nombre des cartouches dépensées par les Allemands a été de 30 millions, celui des coups de canon de 382,000, et, du côté des Français, le nombre des blessés ou des morts de leurs blessures a été de 35,000 environ.

Le soldat tire peu que toujours sans viser.

Un officier nous racontait dernièrement que, pendant la guerre franco-allemande, il s'était trouvé, avec une compagnie de chasseurs, en face d'une seule vedette prussienne à cheval placée sur un mamelon découvé à 250 ou 300 mètres. Or, pendant plus d'un quart d'heure, cette vedette servait de cible aux chasseurs. 400 coups en iron furent tirés; à la fin, le cheval fit un bond, se cabra et s'abattit, entraînant son cavalier. Une balle venait de l'atteindre. Or, il est à remarquer qu'un tireur exercé, connaissant bien son arme, serait arrivé au même résultat du premier ou tout au moins du second coup.

Il y a actuellement parmi les officiers français un groupe qui grossit peu à peu et qui préconise le remplacement des gros bataillons, des armées nombreuses, par de petits groupes composés d'habiles tireurs, constamment exercés, robustes, excellent marcheurs et d'une grande résistance à la fatigue.

Le soldat ne vaut à la guerre que par le résultat qu'il peut produire.

Un tireur pris au hasar dans les lauréats du concours de Vincennes, plaçant à 200 mètres au moins une balle sur trois dans la cible de 0m30, vaudra à lui seul le nombre d'hommes nécessaire pour tirer assez de balles pour arriver au même résultat. Une compagnie formée des premiers lauréats du concours pourrait anéantir une armée.

On ne saurait donc trop s'occuper de nos excellentes Sociétés de tir.

DERNIÈRE HEURE

10 h. — LONDRES. — Des meetings, comprenant 4,000 personnes, ont été tenus hier à Melbourne et à Ballarat (Australie) pour protester contre l'attitude du cabinet en présence des annexions allemandes.

On a condamné énergiquement tout acte d'un gouvernement quelconque tendant à choisir le voisinage de l'Australie et les îles du Pacifique comme lieu de déportation; et une résolution a été adoptée pour inviter le gouvernement impérial anglais à prendre les mesures nécessaires pour éviter une pareille calamité.

11 h. — Le ministre de la guerre a fait appel aux volontaires de l'armée de terre pour l'expédition du Tonkin, et les volontaires se présentent plus nombreux que de besoin.

— Le bruit court que l'expédition belge partie récemment pour le Congo a été massacrée.

Minuit. — Les frères Ballerich seront invités à donner leur démission.

La Liberté dit que le juge d'instruction a ordonné leur arrestation.

— M. Brisson, père du président de la Chambre, est mort.

1 h. — Ce matin, vers cinq heures, une explosion a eu lieu à Montchanin-les-Mines; des malfaiteurs ont déposé une bouteille pleine de poudre sur une fenêtre de l'établissement de la tuilerie mécanique. Les carreaux ont été brisés.

Aucun accident de personnes à déplorer. Les dégâts sont purement matériels.

MENUS PROPOS

Un assassin reçoit la première visite d'un célèbre avocat qu'on lui a donné d'office.

Aussitôt en présence, ils poussent un cri d'étonnement tous deux.

— Je ne me trompe pas ! s'exclame l'assassin... Mon avocat d'il y a vingt-cinq ans, en simple police !

— Tiens ! fait l'avocat... Mon premier client ! Quel hasard étrange !... Je débute.

— Moi aussi !

Puis l'assassin avec expansion :

— Ah ! nous avons fait du chemin depuis lors !

A TRAVERS LYON

Température. — Sur notre région, la pression barométrique a continué à diminuer pendant la journée d'hier et la nuit dernière et reste stationnaire ce matin à 762mm; le vent inférieur est devenu variable; le vent supérieur souffle du sud à l'altitude des camulus, et de l'ouest à l'altitude des cirrus.

A Lyon, la température reste basse; elle a varié hier entre 2° et 0°, et le thermomètre a marqué ce matin — 8° à 5 heures et — 4° à 7 heures.

Nettoisement des rues. — Le maire de Lyon vient de prendre l'arrêté suivant :

Il est interdit, à partir du 1^{er} février prochain, de déposer sur le sol des rues les immondices provenant des habitations situées sur les chemins vicinaux dépendant de la vicinalité de la ville de Lyon.

Ces immondices seront versées directement par les habitants dans le tombereau ou déposées par eux dans des seaux placés à l'intérieur des allées.

Les seaux de nettoisement devront être apportés par les habitants au moment du passage des tombereaux et enlevés dans le délai d'un quart d'heure après le passage.

Vol de confiance. — Hier, le nommé Chazette, horloger ambulant, demeurant à Caluire, a été arrêté pour avoir vendu une montre qu'un M. Gruot lui avait confiée pour la réparer, et en avoir dissipé le montant.

Chazette a avoué le fait qui lui est reproché.

Mystérieuse trouvaille. — Un marinier a trouvé hier matin, sur les bords de la Saône, en face du numéro 36 du quai Fulchiron, un pardessus de femme, une paire de bottines, un chapeau de paille noire garni de velours et de brides en satin noir, un foulard blanc et un mouchoir de poche marqué aux initiales R. B. Tous ces objets en parfait état.

On ne sait si l'on se trouve en présence d'un vol ou d'un suicide.

Arrestations. — Dans la soirée d'hier un garçon boulanger, le nommé Nicolas Daniel a été surpris au moment où après avoir pénétré par effraction dans la chambre du garçon de M. Lanfrey, situé rue F-randière, 8, il s'apprêtait à emporter divers vêtements et une somme de 80 francs.

Daniel a été écroué ainsi qu'un de ses complices nommé Chalençon, demeurant rue Masséna, 110.

— Le nommé Serouge, fabricant de chaussures, demeurant rue Gréole, 46, a été arrêté hier à onze heures du matin, sous l'inculpation de coups et blessures volontaires.

Commencement d'incendie. — Hier dans la soirée, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Fortunat, cocher de fiacre demeurant rue Dunois, 74.

Le feu qui s'était communiqué à une poutre du plancher, et menaçait de dévorer l'écurie, a été rapidement éteint à l'aide de quelques seaux d'eau.

Les dégâts sont peu importants.

Bizarre Accouchement. — Dans la nuit d'hier, vers une heure du matin, une pauvre fille se présentait au poste de la place du pont, et déclarait être sans ressources, sans domicile et sur le point d'accoucher.

Un des gardiens s'empressa aussitôt d'aller chercher une voiture pour conduire cette fille à la Charité, mais pendant le trajet, un vagissement se fit entendre, et apparut au gardien de la paix que la République comptait un de plus au nombre de ses enfants.

Accident sur la glace. — Dans la journée d'hier, un ouvrier charpentier, le nommé Jules Combe, âgé de 51 ans, qui était occupé à extraire de la glace dans les fosses du fort de la Vitrolerie, a glissé entre deux blocs qu'il venait de rompre à coups de hache, et a disparu dans l'eau, profonde de deux mètres.

Deux témoins de l'accident, MM. Joseph Lombard et François Avril se sont courageusement portés au secours de cet homme, et s'avancant sur la glace, ils ont pu à l'aide de perches et de cordes le retirer de sa dangereuse position.

Combe, ramené à son domicile a reçu tous les soins que ne cessait son état.

On ne saurait trop louer la conduite de ses vaillants sauveurs.

Vol. — Dans la journée d'hier, le nommé François Rigaud, peintre, demeurant rue Duguesclin, 245, qui s'était emparé de deux serviettes, chez M. Debilly, marchand de vins, rue Lanterne, a été arrêté sur la réquisition de ce dernier et conduit à la Permanence.

Tombée de faiblesse. — Hier, à 5 heures du soir, une femme inconnue est tombée de faiblesse, à l'angle des rues de la République et Bat d'Argent.

Rien ne pouvant indiquer son identité, elle a été transportée d'urgence à l'Hôtel Dieu.

Coup de revolver. — Hier, vers minuit, un coup de revolver a été tiré place du Pont, par un individu qui a aussitôt pris la fuite, dans la direction de la rue Moncey.

Des gardiens de la paix qui s'étaient mis à sa poursuite, n'ont pu le rejoindre, s'agissait-il d'une tentative de meurtre, d'un simple accident, ou peut-être d'une mauvaise plaisanterie ?

On l'ignore.

Disparition. — On signale aujourd'hui la disparition d'un nommé Gustave Molinas, âgé de 35 ans, et qui était employé ouvrier peintre aux ateliers d'Oullins.

Il logeait en garni chez M. Dumont restaurateur à Oullins.

On craint qu'il ne soit arrivé quelque accident à cet homme qui par moments ne paraissait pas jouir de la plénitude de sa raison.

Signalement : taille moyenne, cheveux châtains clair grisonnants, front ordinaire, yeux bleus, moustache et mouches châtains clair, menton petit visage ovale.

Vêtements : pantalon et paletot drap jaunâtre, bottines, chapeau mou en feutre marron.

Accident. — M. Aiguillères, architecte à Lyon, revenait hier de Rochemadon, lorsque soudain un arbre de haute taille entraîné par un éboulement de terrain vint s'abattre sur la tête du cheval en tuant raide le pauvre animal.

M. Aiguillères en a été heureusement quitte pour la peur.

Incendie rue Croix-Jordan

Hier, vers neuf heures du soir, une lueur blafarde annonçait un incendie que l'on disait tout d'abord considérable, qui venait d'éclater rue Croix-Jordan, chez M. Longin, tireur d'or, habitant le n° 36.

Bien que le clairon d'alarme fit entendre, dans tout le quartier, ses notes aiguës, le sinistre n'avait pourtant pas l'importance qu'on lui donnait.

Néanmoins, les dégâts sont assez considérables.

Nous nous sommes aussitôt transportés sur les lieux du sinistre.

Une maison, composée d'un premier étage seulement, était littéralement la proie des flammes.

Nous y avons remarqué les pompes de la cité Rambaud, celle de la rue Vendôme, de la rue des Trois Rois, la pompe de la Préfecture et la pompe à vapeur, qui disputaient au fléau menaçant son œuvre de destruction; le service d'ordre était fait par les gardiens de la paix et un peloton de soldats de la 3^e batterie d'artillerie.

Les 1^{er} et 3^e compagnies de pompiers, sous le commandement des officiers Cordieux, Percevaux et Delorme, ont rivalisé d'ardeur et de courage pour circonscire le sinistre. Mais malgré la promptitude des secours, les ateliers de M. Longin ont été complètement détruits; celui de M. Thivolle, tailleur de cristaux, a été littéralement submergé.

Les dégâts sont assez importants.

A 10 heures on était maître de l'incendie.

Fort heureusement il n'y a aucun accident de personne à déplorer.

L'abondance des matières nous obligent à renvoyer à demain la réponse de la Chambre syndicale des Tisseurs.

Tribune libre

Nous nous empressons de publier la note suivante dont un de nos amis nous demande l'insertion :

Monsieur le rédacteur,
En date du 16 décembre 1884, je lis le compte-rendu de la Chambre et j'y vois que M. Paul Bert, sur le chapitre 53 relatif à l'enseignement primaire, demande une augmentation de cinq millions pour améliorer le sort des instituteurs, à quoi le Ministre de l'Instruction publique répond qu'en ce moment il est impossible de ne rien faire pour eux en raison de la situation des finances, que d'ailleurs on a déjà fait beaucoup et qu'ils se rendront compte de la situation des finances, les instituteurs et institutrices ne se décourageront pas.

Ce que le Ministre ne dit pas, je voici :
Sur le bulletin qui, chaque mois, est envoyé à toutes les écoles ou à tous les directeurs ou directrices d'écoles ; il a paru sur celui du mois d'août-septembre un arrêté du ministre en date du 21 juillet 1884 dont je vous note les deux premiers articles, les autres concernant l'éventuel pour chaque école.

Art 1^{er}. — Les instituteurs et institutrices titulaires et adjoints ayant, dans une des trois années qui ont précédé l'application de la loi du 15 juin 1881, un traitement supérieur au taux fixé par la loi du 19 juillet 1875, concernant le supplément de traitement le plus élevé dont ils ont joui dans ces trois années, quelle que soit la provenance dudit supplément (montant fixé consenti par la commune ou allocations communales sujettes à retenues).

Art. 2. — Les instituteurs et institutrices titulaires qui, par suite d'un changement de résidence, ont obtenu depuis 1882 un supplément de traitement dans les conditions spécifiées à l'art. 4 de la loi du 7 février de ladite année, continueront à jouir de ce supplément sous la garantie de l'Etat.

De ceux qui n'ont pas leur traitement actuel depuis le 16 juin 1881, M. le Ministre n'en parle pas. Sur cet arrêté, il s'est contenté de réduire les traitements au chiffre fixé pour la ville ou la commune dans laquelle on se trouve, et cela sans avertir personne. De sorte que ceux qui, pour une raison quelconque, jouissaient d'un traitement supérieur à celui fixé pour le poste où ils se trouvent sont diminués, les uns d'un tiers, les autres de moitié, et, non-seulement, le Ministre les diminue, mais il les fait encore travailler GRATIS, sous prétexte qu'ils ont trop touché, pendant un an ou plus ou moins qu'ils ont joui d'un traitement supérieur à celui qu'ils occupent.

Est-ce de cette façon-là que le Ministre de l'Instruction publique trouve que l'on a déjà fait beaucoup pour les membres de l'enseignement.

Il y a des instituteurs et des institutrices qui, depuis deux et trois mois, ne sont pas payés, sous prétexte qu'ils redonnent à l'Etat. Nous demandons à M. le ministre comment ceux qui n'ont pas d'argent de leurs familles faut-il qu'ils vivent ?

Nous demandons à M. le Ministre à quels services sont affectés les fonds que l'on supprime aux instituteurs et institutrices.

Un instituteur du Rhône.

Chevriers et maroquiniers. — Société de prévoyance. — Dimanche, 11 courant, à une heure précise du soir, réunion générale privée de la société, chez M. Goutard, rue Garibaldi, n° 108.

ORDRE DU JOUR :

1^{er} Cotisations mensuelles. 3^e Rapport financier. 3^e Questions diverses.

Chambre syndicale des tailleurs de pierres et scieurs de la ville de Lyon. — La chambre syndicale convoque tous ses membres en réunion générale qui aura lieu dimanche 11 janvier, à 2 heures précises, café de l'Avenir, V. Musse, place Raspail, 4.

ORDRE DU JOUR :

1^{er} Cotisations mensuelles.
2^e Renouvellement de la commission de vérifications.
3^e Questions diverses.

Société des Amis de la liberté. — Les membres actifs et honoraires sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui samedi à 9 heures et demie du soir au siège, café Hermitte rue St-François-d'Assises.

ORDRE DU JOUR :

Discussion du bal d'hiver.

Fédération de la jeunesse socialiste du Rhône. — La Commission administrative prévient les membres du groupe qu'un cas majeur l'oblige à suspendre provisoirement ses réunions hebdomadaires.

En conséquence, lors de la prochaine réunion, tous les membres seront convoqués par lettre.

Cercle de l'Union sociale de la Croix-Rousse. — Ce soir, 10 janvier, le cercle de l'Union sociale discutera le programme adopté au Congrès de l'Arbresle, le 23 juin 1883.

Ouvriers en sparterie. — Tous les membres du syndicat des ouvriers en sparterie de Lyon sont invités à la réunion publique qui aura lieu dimanche 11 courant, à neuf heures du matin, aux Folies-Bergère.

Les habitants du quartier du Grand-Trou, de Saint-Fons et Venissieux sont priés d'assister à une réunion publique qui se tiendra le samedi 10 courant, à huit heures du soir, chez le citoyen Melin, cafetier, place du Moulin-à-Vent, pour entendre le compte rendu de la commission nommée en vue de préparer l'exécution des travaux à accomplir pour l'installation des tramways sur la route Nationale, 7.

Les intéressés, ainsi que les élus de la commission, sont invités à venir rendre compte de leur mandat, dont le silence inquiète et laise les intérêts de l'agglomération lyonnaise.

La Chambre syndicale des ouvriers charpentiers de la ville de Lyon convoque tous ses adhérents pour le dimanche 11 janvier, à deux heures du soir, salle Rivoire, avenue de Saxe, n° 242.

ORDRE DU JOUR :

1^{re} Délibération du bureau ;
2^e Vérification des comptes ;
3^e On recevra les adhérents.

Polisseurs sur métaux. — Assemblée générale de la corporation, samedi 10 janvier, à huit heures du soir, au siège social.

ORDRE DU JOUR :

1^{er} Rapport des délégués à la fédération ;
2^e Compte rendu financier ;
3^e Questions diverses.

Le secrétaire : H. DENONFOUX.

Union électorale des travailleurs socialistes. — Grande réunion publique, salle des Deux-Mondes, rue Jouffroy, 16, le samedi 10 janvier, à huit heures du soir.

Les membres de la commission exécutive sont convoqués d'urgence, le vendredi 9 courant, rue Bodin, 3, à huit heures du soir.

Le secrétaire, MARET.

Union fraternelle des anciens militaires de Grèce et d'Italie. — Assemblée générale le dimanche 11 janvier, à trois heures précises de l'après-midi, au siège social, café Millet, 157, boulevard de la Croix-Rousse.

Le Conseil d'administration se réunira à deux heures, le même jour.

ORDRE DU JOUR :

Compte rendu moral et financier ;
Paiement des cotisations de janvier ;
Nomination du président d'honneur ;
Adhésions nouvelles.

Le président : REYNAUD.

Syndicats lyonnais. — Réunion publique dimanche 11 courant, à 8 heures et demie du matin, salle des Folies-Bergère.

ORDRE DU JOUR :

1^{re} Lecture du procès-verbal de la réunion du 16 novembre ;
2^e Lecture du rapport de la commission exécutive syndicale ;
3^e Discussion des conclusions du rapport.

Nota. — Les députés du Rhône et les conseillers y sont spécialement invités.

Chambre syndicale des plâtriers-peintres. — Réunion mensuelle dimanche 11 janvier, à une heure du soir, au siège social, avenue de Saxe, 242.

ORDRE DU JOUR :

1^{re} Réception des nouveaux adhérents ;
2^e Rapport de la Commission.
3^e Questions diverses.
Nota. — Les nouveaux adhérents seront reçus avant la réunion.

Les livrets serviront de carte d'entrée.

Le secrétaire-adjoint : A. DONGÉ.

Société de retraite pour la vieillesse. — Dimanche 11 courant, cotisations mensuelles au siège de la société, 9, rue Champier, de 10 heures à 1 heure précises.

Capital au 31 décembre. 404,191 60
Sociétaires entrés pendant le mois. 44

Le président, VAUCHEZ.

Mécaniciens et similaires. — Les membres de la commission de contrôle sont convoqués en réunion, le samedi, 10 janvier, au siège social, pour la signature des registres.

Syndicat des tôleurs et fumistes. — Assemblée mensuelle, dimanche 11 janvier à 2 heures du soir, salle Gamet, 8, rue de Chartrés.

Le secrétaire.

Chambre syndicale des coupeurs, brocheurs, cambreurs. — Réunion générale trimestrielle le dimanche 11 janvier, à deux heures précises, salle Amblard, rue Sébastien Gryphe, 21.

ORDRE DU JOUR :

1^{er} Rapport et compte rendu annuel de la commission de contrôle ;
2^e Renouvellement complet du bureau ;
3^e Questions diverses.

Nota. — Distribution des nouveaux livrets, Agréer, citoyen rédacteur, nos civilités exprimées et nos remerciements.

Le secrétaire : L. GARRIOD.

Société civile de prévoyance des tailleurs de pierres de la ville de Lyon. — Réunion mensuelle dimanche 11 janvier, à deux heures précises, chez M. Callandre, cours de la Liberté, 17.

Le secrétaire, FONTANNAY.

Société philanthropique des anciens zouaves. — Le conseil d'administration a l'honneur d'informer les sociétaires que l'assemblée générale aura lieu dimanche 11 janvier, à neuf heures très précises du matin, au siège social, café de la Patrie, quai des Célestins, 1.

ORDRE DU JOUR :

1^{er} Compte rendu moral et financier ;
2^e Renouvellement du Conseil d'administration ;
3^e Paiement des cotisations du mois de janvier.

Le secrétaire : BELLEVILLE.

La Chambre syndicale des ouvriers ébénistes convoque la corporation en assemblée générale privée pour le dimanche 11 janvier 1885, à deux heures précises, café Forget, cours Lafayette, 113.

Les livrets serviront de carte d'entrée. Les nouveaux adhérents trouveront des lettres à la porte. Les portes seront rigoureusement fermées à deux heures et demie.

Le secrétaire : MICHEL.

N° 130
L'Avenir de Lyon
BON D'ACHAT
10 Janvier 1885

Ce Bon doit être détaché tous les jours et conservé.

Le gérant, J.-B.-A. PAGÈS

Imprimerie Moderne, cours de la Liberté, 70

L'AVENIR

44, Rue Ferrandière, Lyon

L. VELLERUT, DIRECTEUR

CAFÉ-BILLARD Restaurant, quartier très-populaire, hors octroi, loc. 600 fr. bonne rec. p. 1600 fr.

SALON DE COIFFURE pour dames, bonne clientèle, b. log. b. bénéf. loc. 650 fr. p. 1000 fr.

COMPTOIR Perrache bien fréquenté, b. log. rec. p. j. 40 fr. loc. 600 fr. p. 1200 fr.

FRUITERIE Herbages peu de frais, bonne rec. quart. Perrache, p. 1200 fr.

CRIE JAPONAISE

Pour Parquets, Meubles, Marbres et Vernis

Donnant un beau brillant sans frottage à la brosse durcit le bois qui conserve sa teinte

SANS BROSSER sans noircir et donne aux meubles, marbres et vernis le lustre et l'aspect du neuf.

Dépôts : 2, rue Bourbon, — 23, rue Childebert, et principaux épiciers de la contrée.

Mme HERMANN
Avenir par les cartes, passage St-Pothin, 6.

Pâte Phosphorée

LARDET Pharmac. SINGAUD Successeur place des Jacobins, 1, Lyon.

Cette Pâte détruit rapidement

Cafards, Rats

Se défier des imitations. Pôt : 1 fr.; demi-pôt : 50 cent.

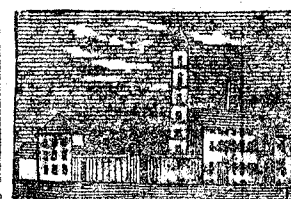
Expédition franco par voie postale de trois pots contre mandat-poste de 3 fr.

Mme MORLETTE

SGMNAMBULE

Consultations de 10 h. à 4 h., rue Hippolyte-Flandrin, 13.

TOPIQUE BERTRAND AINE



Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêté de la Cour de cassation du 8 janvier 1854. — **QUARANTE ANS DE SUCCÈS — INFAILLIBLE** contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciatiques, congestions cérébrales, ophtalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésie, toux rebelles, etc. — Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. — Prix, suivant grandeur, de 50 centimes à 3 fr. (Envoi franco contre timbres ou mandat-poste).

AVIS. — Se défier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND AINE, et l'usine ci-contre.

IMPRIMERIE MODERNE

70, Cours de la Liberté, 70

Labours, Thèses, Journaux, Prospectus, Affiches, etc., à des prix modérés.

CHAPELLERIE PRADE

20, Quai Saint-Antoine

10.000 Chapeaux de toutes formes, pour hommes et enfants PLUS BEAUX QUE PARTOUT AILLEURS. **3 fr. 60**

Tout acheteur de deux articles aura droit à une cravate. — A l'occasion du jour de l'An, la Maison a en magasin de jolis Chapeaux feutre pour hommes. **Grand rabais.**